Département Loire-Atlantique

Arrondissement

Saint-Nazaire Canton

Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Trignac

Du Mercredi 30 novembre 2022

DEL_20221130_30

Nombre de Conseillers

En exercice De présents De votants

29

27

25 L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre.

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND. Myriam LEROUX. Sébastien Stanislas FONLUPT, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Thierno DIALLO, Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Aurélie LE GUNEHEC, Alain DESMARS

Objet:

Fourniture de carburants, additifs et services connexes : Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Nazaire, les villes de Donges, Montoir-de-Bretagne, Saint-Malo-de-Guersac, Trignac, la Silène et le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire et la Communauté d'Agglomération de la REgion Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) - Autorisation de signature

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

1er décembre 2022

Et que la convocation avait été faite le 23 novembre 2022

conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement:

- Didier NOUZILLEAU a donné un pouvoir à David PELON,
- Michel CONANEC a donné un pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC.

Absentes : Cécile NICOLAS et Françoise HAFFRAY

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mes cher es Collègues,

Les marchés relatifs à la fourniture de carburants, additifs et services connexes étant arrivés à échéance, il convient de les renouveler. La Ville de Saint-Nazaire, les villes de Donges, Montoir-de-Bretagne, Saint-Malo-de-Guersac, Trignac, la Silène et le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022 5100

Publié le 09/12/2022

ID: 044-214402109-20221130-DEL 20221130 30-DE

En conséquence, je vous demande, mes cher es Collègues, de bien vouloir :

- m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de carburants, additifs et services connexes désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement;
- autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 21 novembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL **APRES EN AVOIR DELIBERE** DECIDE

- Article 1 : d'acter l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la fourniture de carburants, additifs et services connexes,
- Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de carburants, additifs et services connexes désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement,
- Article 3 : d'autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le : Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le : Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022 SLOW

Publié le 09/12/2022

ID: 044-214402109-20221130-DEL_20221130_30-DE

Pour extrait conforme Le Maire Claude AUFORT